

Second service création (H/F) - CDI

Vous aurez les missions suivantes :

- aménagement de jardin, plantations, engazonnement
- conduite d'engins
- pose bordures, pavés, murets bois
- arrosage automatique
- connaissance des végétaux

Rémunération : en fonction de l'expérience professionnelle.

Indemnités de petits déplacements, repas, paiement des HS, mutuelle famille.

Primes de fin d'année + intéressement.

